

**31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition de convention de coordination  
à conclure entre le Département du Bas-  
Rhin et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi  
des personnes en situation d'exclusion  
rencontrant des freins sociaux et professionnels  
et mise en place de l'accompagnement global**

**Rapport n° CP/2018/306**

**Service gestionnaire :**

L110 - Direction

**Résumé :**

Le 1er avril 2014, un protocole national portant sur "une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragilisés" a été conclu entre l'Assemblée des départements de France (ADF), la Délégation générale à l'Emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle Emploi. Par ce protocole, les signataires affirment leur volonté de mieux articuler les réponses pour favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

La déclinaison départementale s'est mise en œuvre dans le Bas-Rhin au moyen d'une convention de coordination conclue en mars 2015 entre le Département du Bas-Rhin et Pôle Emploi, pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler cet accord de partenariat avec Pôle Emploi Grand Est, jusqu'au 31/12/2020 et de décider d'approuver les termes d'un projet de convention.

Au-delà des obligations liées à la mise en œuvre de la loi sur le RSA, le Département du Bas-Rhin développe et met en œuvre toute une panoplie d'outils et de dispositifs à travers le Plan Département pour l'Emploi et l'Inclusion et le « Circuit-court pour l'emploi ». Leurs objectifs sont d'apporter une réponse personnalisée et adaptée aux besoins des bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi.

La lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale et professionnelles des personnes les plus fragilisées constituent une priorité partagée de Pôle Emploi et du Département du Bas-Rhin.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion social pose, quant à lui, le principe de décloisonnement des politiques sociales, avec, sur le terrain, une meilleure coordination des acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

Une convention tripartite 2015-2018 et renouvelée pour une nouvelle période de trois ans, signée en entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle Emploi assure à tous les demandeurs d'emploi, une offre de service universelle, notamment en proposant à certains un accompagnement intensif, dans lequel s'inscrit l'accompagnement global. Afin de décliner ces mesures nationales au niveau local, le Département du Bas-Rhin s'était associé dès 2014 à une expérimentation de suivi coordonnée entre le Département et Pôle Emploi Bas-Rhin. Cette expérimentation s'était poursuivie par la signature d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans conclue en mars 2015. Pôle Emploi et le Département du Bas-Rhin avaient

décidé d'unir leurs efforts pour développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.

Considérant en particulier la complémentarité de leurs missions :

- l'action sociale pour tous et l'insertion sociale et professionnelle pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour le Département ;
- l'insertion professionnelle des actifs et la résolution des problèmes de recrutement des entreprises du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente de poursuivre ce partenariat afin d'unir les efforts du Département et de Pôle Emploi, pour développer et accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.

En articulant leurs expertises et leurs moyens, Pôle Emploi, le Département conforte leur collaboration pour les demandeurs d'emploi, en dépassant une logique statutaire. Ils décident d'une prise en charge coordonnée et simultanée des publics touchés par l'exclusion. Ils contribuent à améliorer leur efficacité collective et l'optimisation de leur moyens pour accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus fragiles et notamment les bénéficiaires du RSA.

C'est pourquoi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de projet de convention pour la période de 2/10/2018 jusqu'au 31/12/2020 qui acte la volonté partagée de poursuivre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale du champ de l'emploi et du champ du social, garante de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi et notamment des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA.

L'approche globale mise en place conjointement par Pôle Emploi et le Département se structure autour de trois niveaux de réponses :

- l'accès aux ressources sociales et professionnelles, disponibles sur le territoire du Département permettant une mobilisation directe par les conseillers de Pôle Emploi ou par le Département (ou de la Ville de Strasbourg au titre de la délégation de l'action sociale et de l'insertion) ;
- la mise en œuvre d'un accompagnement global permettant la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social ;
- l'orientation vers une prise en charge sociale exclusive des demandeurs d'emploi le nécessitant.

La Commission Emploi Insertion et Logement, réunie le 17 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre Pôle Emploi et le Département mettant en œuvre l'approche globale jusqu'au 31/12/2020 annexé à la présente délibération ;*

*- autorise son président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY